

## BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,

Ottawa, 17 Août 1868.

Puissance du *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Bref d'Elec-  
 SAVOIR : } tion en date du vingt-deuxième jour du mois de juillet dernier,  
 émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à l'Officier-Rapporteur pour le  
 District Electoral de la Division Ouest du Comté d'*York*, dans la Province d'*Ontario*  
 (*William Frederick Jarvis*, Ecuyer, Shérif du Comté d'*York*, nommé Officier-Rapporteur  
 pour le dit District Electoral,) pour l'élection d'un Membre devant représenter le dit District  
 Electoral de la Division Ouest du Comté d'*York* à la Chambre des Communes du  
*Canada*, durant le présent Parlement, à la place de l'Honorable *William Pearce How-*  
*land*, C. B., qui, depuis son Election comme Représentant du dit District Electoral de la  
 Division Ouest du Comté d'*York*, a résigné son siège, *Amos Wright*, Ecuyer, a été rapporté  
 comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit Bref en date du quatorzième jour  
 du mois d'Août courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en  
Chancellerie, *Canada*.

A *Wm. B. Lindsay*, Ecuyer,  
 Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*,  
*Ottawa*.

## BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,

Ottawa, 22 Octobre 1868.

Puissance du *Canada*, } Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Election en date  
 SAVOIR : } du cinquième jour du mois d'Octobre courant, émis par Son  
 Excellence le Gouverneur-Général du *Canada*, et adressé à l'Officier-Rapporteur pour le  
 District Electoral de la Cité des *Trois-Rivières*, dans la Province de *Québec* (*Ezéchiél M.*  
*Hart*, Ecuyer, Avocat, nommé Officier-Rapporteur pour le dit District Electoral), pour  
 l'élection d'un Membre devant représenter le dit District Electoral de la Cité des *Trois-*  
*Rivières* à la Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, à la  
 place de *Charles Boucher de Niverville*, Ecuyer, qui, depuis son Election comme Représen-  
 tant du dit District Electoral de la Cité des *Trois-Rivières*, a résigné son siège, *William*  
*McDougall*, Ecuyer, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du  
 dit Bref, en date du dix-septième jour du mois d'Octobre courant, lequel est maintenant  
 déposé dans les archives de mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en  
Chancellerie, *Canada*.

A *Wm. B. Lindsay*, Ecuyer,  
 Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*,  
*Ottawa*.

## BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA,

Ottawa, 17 Novembre 1868.

Puissance du *Canada*, } Le présent fait foi qu'en vertu d'un Bref d'Election en date  
 SAVOIR : } du cinquième jour du mois d'Octobre dernier, émis par Son  
 Excellence le Gouverneur-Général du *Canada*, et adressé à l'Officier-Rapporteur pour le  
 District Electoral de *St. Maurice*, dans la Province de *Québec* (*Louis Gonzague Duval*,  
 Ecuyer, Régistrateur, nommé Officier-Rapporteur pour le dit District Electoral,) pour  
 l'élection d'un Membre devant représenter le dit District Electoral de *St. Maurice* à la  
 Chambre des Communes du *Canada*, durant le présent Parlement, à la place de *Louis*  
*Léon Lesieur Désaulniers*, Ecuyer, qui, depuis son Election comme représentant du dit  
 District Electoral de *St. Maurice*, a résigné son siège, *Elie Lacerte*, Ecuyer, a été rapporté